

PUBLIÉ LE 09 DEC. 2024

PAR MAIRIE DE SALIÈS

COMMUNE
SALIES

Extrait du Registre des Maires du TARN

**ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT INTERDICTION D'UTILISATION DU
TERRAIN DE FOOTBALL MUNICIPAL**

Le Maire de la Commune de Saliès

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'Article L 2212-2 et suivants relatifs au pouvoir de police du Maire,

Considérant que la commune est propriétaire du terrain de football du village,

Considérant la nécessité d'entretenir le terrain de football,

ARRÊTE

- **Article n°1** : du 10 au 16 décembre, l'utilisation du terrain de football de Saliès est interdite en raison de travaux de remise en état. Le terrain est déclaré impraticable et ne pourra de ce fait accueillir les matches ou entraînements divers.

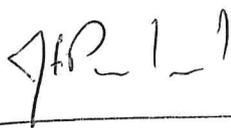
- **Article n°2** : le présent arrêté sera affiché aux abords du stade et notifié à :

- MM les responsables des clubs recevants ;
- MM les responsables du District du Football du Tarn (Tél. : 05 63 38 55 00 – secretariat@foottarn.fff.fr) ;

- **Article n°3** : Madame la Secrétaire Général de Mairie, l'agent des services techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté

Fait à Saliès, le 09 DEC. 2024

le Maire



Jean-François ROCHEDREUX